

INFORMATIONS ET MODALITÉS

L'IFS DE DUNKERQUE

N'hésitez pas à nous contacter pour que nous fassions une étude de votre situation personnelle et professionnelle !

- Diplôme « passerelle » ?
- Délais ?
- Durée prévisionnelle ?
- Devis
-

Nous vous accompagnons quel que soit votre parcours, du début à la fin !

FRANCE VAE : LE PORTAIL OFFICIEL DE LA VAE

<https://vae.gouv.fr/>

- Pour s'inscrire afin de créer son dossier personnel sur la plateforme numérique.
- Pour être mis(e) en relation avec l'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) de l'IFS de Dunkerque.

Si vous êtes salarié(e) de la Fonction Publique, ou si vous avez un contrat de travail de « Droit Commun », votre parcours ne se fera pas sur France VAE. Vous déposerez votre dossier de faisabilité et votre dossier de validation (Livret 2) sur le site de l'ASP (Agence des Services et Paiements).

VOTRE FINANCEMENT :

- Votre CPF
- Le réseau Transition Pro
- Un OPCO
- France Travail
- Votre employeur
- Vous-même...

Il est possible de mobiliser différents modes de financement pour votre parcours.

NOS OFFRES :

- Dossier de faisabilité (recevabilité)
- 3h d'accompagnement individuel en moyenne
- 200€*

Dossier de validation (Livret 2) :
Accompagnement individuel et collectif, simulation de jury...

Vous possédez un diplôme "passerelle" :
12h (en moyenne) / 840€*

Vous ne possédez pas de diplôme "passerelle" : **20h (en moyenne) / 1400€***

*Tarifs 2025 sous réserve d'évolution annuelle

INTÉRESSÉ(E) ? ALORS N'HÉSITEZ PLUS !

Faites-vous et faites-nous confiance
Valorisez vos expériences
Faites évoluer votre carrière



Université de Lille

Référent handicap : Mme Ludivine BRYGO

Institut des Formations en Santé (IFS)

Hôpital Alexandra LEPÈVE

VAE POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (DEAP)

HOPITAL
Centre Alexandra Lépève
Dunkerque



IFS

03 28 28 56 80

Impasse floreal - CS 76 367
59 385 Dunkerque Cedex 1

www.ch-dunkerque.fr/ifs/

VAE POUR L'OBTENTION D'UN DEAP

LE PRINCIPE DE LA VAE :

Faire valoir ses acquis et capacités grâce à l'expérience devant un jury professionnel qui pourra les valider au regard du DEAP.

LES PRINCIPALES ETAPES DE LA VAE :

- Je suis salarié(e), en recherche d'emploi, bénévole, proche aidant(e)...
- Je m'informe et vérifie que je remplis les conditions pour demander une VAE.
- Je fais une demande de Recevabilité pour la VAE en remplissant avec précision mon dossier de faisabilité.
- Je rédige mon dossier de validation (Livret 2) dans lequel je présente et explicite mes expériences.
- J'envoie mon dossier de validation (Livret 2) afin d'être convoqué(e) devant un Jury composé de professionnels en lien avec le Diplôme visé.
- J'argumente mon dossier de validation (Livret 2) et réponds aux questions du Jury lors d'un entretien.
- Je suis informé(e) de la délibération du Jury, et de la validation totale ou partielle des blocs d'activités que j'ai présentés.

LES CONDITIONS POUR UNE VAE EN VUE DE L'OBTENTION DU DEAP ?

J'ai réalisé et cumulé au moins une activité, en rapport avec chacun des **5 domaines d'activité du Référentiel d'Activités de l'Auxiliaire de Puériculture**.

- Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.
- Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier(e), en intégrant la qualité et la prévention des risques.
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention.
- Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations.

J'ai exercé ces activités :

- Durant un temps de travail salarié mais aussi d'actions bénévoles ou de temps de stages en formations... (preuves à fournir).

Annexe I de l'Arrêté du 10 juin 2021
relatif à la formation conduisant au DEAP

AVANTAGES DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

L'Institut des Formations en Santé de Dunkerque vous accompagne tout au long de votre parcours

- Depuis 2005, l'IFS de Dunkerque propose l'accompagnement de candidats à la VAE
- Des professionnels cadres de santé, formateurs .
- Un accompagnement personnalisé, une relation directe avec le même formateur tout au long de votre parcours.
- Un accompagnement bienveillant, à l'écoute de vos objectifs, de votre rythme, de vos capacités.
- Une organisation compatible avec vos engagements personnels et professionnels.
- Des entretiens pour vous préciser la démarche, vous guider dans votre réflexion, dans l'explicitation de vos expériences et dans l'écriture.
- Une préparation et une simulation de l'entretien avec le Jury.
- Un retour d'expérience post-jury et une projection sur la suite de votre parcours ;